



Odalía

On travaille mieux
quand on est bien

**Vous rencontrez des
problèmes de santé
ayant des conséquences
sur votre activité
professionnelle ?**

Salariés, employeurs, ne restez pas seuls !

La Cellule Maintien en Emploi d'Odalía

Lorsque l'état de santé entraîne des difficultés au travail, cela peut entraîner des absences avec des conséquences financières, sociales, familiales.

**Notre Cellule intervient précocement sur le risque
de désinsertion professionnelle**



Nos missions

Notre équipe pluridisciplinaire contribue au maintien dans l'entreprise dans des conditions compatibles avec l'état de santé du salarié et les besoins de l'entreprise ou si cela s'avère impossible, elle accompagne le salarié vers une réorientation professionnelle.



Qui est concerné ?

Tout salarié suivi par Odalia :

- **En activité ou en arrêt de travail** pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle (AT/MP) ;
- Bénéficiaire d'une RQTH ou non ;
- En risque d'incapacité médicale au poste de travail ou qui rencontre des difficultés pour la reprise d'une activité professionnelle du fait de sa santé.





Les avantages pour le salarié

- **Accompagnement individuel et personnalisé :**
 - en le rendant **ACTEUR** de son projet professionnel
 - en le remobilisant
 - en évitant la sinistrose
- **Cohérence des discours** médicaux, professionnels, sociaux et familiaux
- Aide au maintien au poste grâce à un **aménagement ou un reclassement interne** pour éviter le licenciement.
- Accompagnement vers la réorientation professionnelle si nécessaire
- Accompagnement **social**



Les avantages pour l'employeur

- **Une expertise dédiée** qui tient compte du métier et du secteur d'activité de l'entreprise ;
- La **diminution de la durée des arrêts de travail** par une prise en charge la plus précoce possible ;
- Le **maintien des compétences** acquises ;
- Le **respect de l'obligation** d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ;
- L'obtention d'aides humaines, méthodologiques, techniques et financières pour développer le projet de maintien en emploi.



Composition de la Cellule Maintien en Emploi :

- Un médecin coordinateur
- Un médecin du travail
- Une référente technique chargée de maintien
- Deux chargées de maintien
- Une assistante administrative
- Assistantes sociales
- Psychologues du travail
- Ergonomes

Des collaborations facilitées avec les autres partenaires du Maintien en Emploi et de la compensation du handicap :

- Service social de la CARSAT
- Cap Emploi
- Agefiph, Fiphfp
- Service social de l'UPV
- CPAM
- MDPH
- Avenir Actifs, Apec
- CDG83...



Comment bénéficier de ce service ?

- La demande doit être le plus précoce possible.
- Lors d'une visite médicale au service de santé au travail, le **médecin du travail référent** de l'entreprise prend connaissance de la situation et envoie une demande à la CME, avec **l'accord explicite du salarié concerné**. **Pour bénéficier de l'accompagnement, le salarié doit appeler le numéro dédié.**
- Les prestations de la CME sont **gratuites** pour le salarié et pour l'employeur **incluses dans la cotisation.**